

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 20 novembre 2025

DCM N° 25-11-20-24

Objet : Désignations.

Afin de mettre à jour la liste des représentations, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations de représentants de la Ville de Metz au sein de différentes instances et organismes extérieurs.

La liste détaillée de ces diverses représentations à pourvoir est jointe en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-33, L2122-21, L.2122-22 et L2541-8,

VU le Règlement intérieur de la Ville de Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant sur les désignations diverses,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant sur les désignations de représentants de la Ville de Metz dans les établissements d'enseignements,

VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations de représentants de la Ville de Metz au sein de différentes instances et organismes extérieurs,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

- **DE PROCÉDER** à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein des instances et auprès des organismes dont la liste détaillée est jointe en annexe.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Passage juridique : NON

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

REPRESENTATIONS VACANTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

II. Organismes extérieurs

D. Associations et organismes ou instances diverses

10. Etablissements d'enseignement supérieur

a) *Lycée Louis Vincent (Lycée Polyvalent Régional)*

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 -	1 - Mme Caroline AUDOUY

4. Etablissements d'enseignement supérieur

c) *UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz (Conseil)*

1 Membre	
Titulaire	Suppléant
1 -	1 -